



SAINT-POLYCARPE

AVIS PUBLIC

Demande d'autorisation de démolition

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Le comité de démolition statuera sur une demande d'autorisation de démolition de l'immeuble situé au 18, rue Saint-Jean-Baptiste.
2. Tous les plans et documents relatifs à ce projet sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville et sur le site de la municipalité.
3. Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication de l'avis public, ou à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage sur l'immeuble concerné, soit le 21 septembre 2026, faire connaître par écrit son opposition motivée au directeur général et greffier-trésorier à l'adresse courriel : greffe@stpolycarpe.ca ou par courrier au bureau de la Municipalité situé au 1263 chemin Élie-Auclair, Saint-Polycarpe (Québec) J0P 1X0, et ce, dans le délai prescrit au présent avis.
4. Le comité de démolition statuera sur ladite demande à sa séance du 6 octobre 2026, à 18 h 00, à l'hôtel de ville situé au 1263, chemin Élie-Auclair.

DONNÉ à Saint-Polycarpe ce 11^e jour du mois de septembre de l'an deux mille vingt-six.

Éric Lachapelle
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Éric Lachapelle, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Polycarpe, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11 septembre 2026.

Éric Lachapelle
Directeur général et greffier-trésorier